



Droit de succession d'un parent non marié, non pacsé

Par **titanic7310**, le **23/02/2017** à **18:27**

bonjour, mon papa vient de décéder. Il n'était pas marié avec ma mère. Quelles sont nos droits. Ma mère n'a rien le droit. Est-ce qu'elle peut déshériter 2 enfants sur trois alors que rien ne lui appartient. Je vous remercie d'avance de me répondre. En vous remerciant d'avance.

Par **amajuris**, le **23/02/2017** à **18:33**

bonjour, si votre mère n'était pas mariée avec votre père, elle n'a aucun droit sur la succession de votre père qui ne la concerne pas. Bien entendu, elle n'a pas le pouvoir d'avantager ou de déshériter les héritiers de votre père. En l'absence de dispositions particulières prises par votre père, ses héritiers sont seulement ses enfants. Salutations